



Un conseil personnalisé
pour vous agriculteur

- ✚ Atout : votre dossier PAC optimisé et sécurisé dans les délais
- ✚ Modalité : en rendez-vous à la Chambre d'agriculture avec votre conseiller PAC ou en Travaux-Dirigés

DÉCLARATION PAC

Nos solutions pour optimiser vos aides PAC et sécuriser votre déclaration



Les avantages

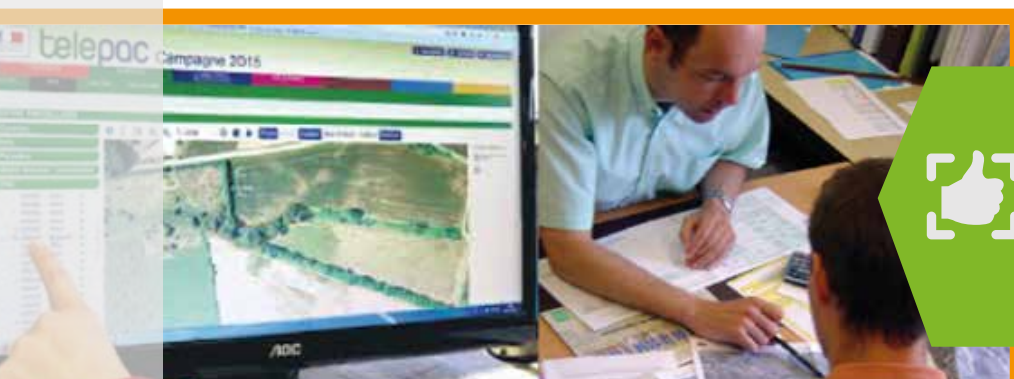
Un **accompagnement personnalisé** en conseil individuel ou en Travaux Dirigés. **Délégation** ou **simple vérification de votre déclaration**, vous trouverez auprès de votre conseiller PAC la solution adaptée à votre besoin.

- ✚ En veille permanente sur les évolutions réglementaires, vous êtes informé sur les dernières **nouveautés PAC** et alerté sur les points du **cahier des charges conditionnalité** ou **MAEC** qui ont un impact direct pour votre exploitation : vous pouvez faire les bons choix.
- ✚ Notre **équipe d'experts spécialisés PAC** vous accueille dans l'une de nos antennes pour vous apporter un **conseil précis, garanti et qui optimise vos aides PAC**.
- ✚ Un **accompagnement dans la durée** : après le dépôt de votre déclaration, votre **conseiller PAC** reste présent à vos côtés pour toute question.
- ✚ Une **équipe pluridisciplinaire d'experts** pour vous accompagner selon vos besoins : plan de fumure, conseil diagnostic MAEC, bilan annuel MAEC...

La Chambre d'agriculture de Bretagne est engagée dans une démarche qualité pour ses activités de conseil et formation et respecte un code d'éthique fondé sur nos valeurs, destiné à protéger vos intérêts essentiels.



Un conseiller PAC près de
chez vous pour optimiser
et sécuriser vos aides



LES SOLUTIONS POUR RÉUSSIR

1

Conseil individuel



- ✚ Votre conseiller PAC réalise pour vous votre déclaration PAC. Nos conseillers vous éclairent sur les dernières nouveautés, les enjeux et incidences sur vos aides et vous conseillent. Vous faites ainsi les choix adaptés à votre exploitation.

2

Travaux Dirigés



- ✚ En petit groupe, un conseiller vous aide à réaliser votre déclaration directement sur le site Télépac. Vous bénéficiez des conseils de nos experts. Votre dossier est validé en ligne, vous n'avez aucun papier à renvoyer à l'administration.

3

Un conseil dans la durée



- ✚ Après le dépôt de votre déclaration, votre conseiller PAC reste présent à vos côtés pour toute question.
- ✚ Nos conseillers vous accompagnent dans la durée : anticipation d'Apports de Trésorerie Remboursable, contrôles de conformité... Faites votre déclaration PAC avec la Chambre d'agriculture !

Les agriculteurs témoignent

“

Je fais chaque année ma déclaration PAC avec mon conseiller Chambre d'agriculture car je sais qu'il maîtrise les dernières évolutions réglementaires. J'ai contractualisé une MAEC territorialisée suite au conseil qu'il m'a apporté. Mes aides sont vraiment optimisées. Cela me permet de recevoir 1500 € d'aides supplémentaires pendant 5 ans.

Jean-Luc, éleveur à Ploërdut.



Pensez-y !

- ✚ Nous vous accompagnons aussi pour votre plan de fumure et pour votre diagnostic MAEC

Parlez-en avec votre conseiller !

VOS CONTACTS CONSEILLERS



✚ Côtes d'Armor
Tél. 02 96 79
22 22

✚ Finistère
Tél. 02 98 52
49 49

✚ Ile-et-Vilaine
Tél. 02 23 48
23 23

✚ Morbihan
Tél. 02 97 46
22 00